



Procès Verbal Conseil de Communauté Du 25 septembre 2012

Membres présents : 20

Mmes Basset (Belloc), Trindade (Cazals des Bayles), Lopez (Malegoude), Verdier (Manses), Quillien (Mirepoix), Roméra (Troye d'Ariège),
Mrs Mascarenc (Aigues Vives), Bertignac (Camon), Delmas (Lagarde), Barrou (Léran), Toméo (Mirepoix), Rougé (Mirepoix), Cibiel (Mirepoix), Terpent (Montbel), Michau (Moulin Neuf), Douterluingne (Pradettes), Sanchez (Roumengoux), Cazaud (St Julien de Gras Capou), Labadie (Ste Foi), Lazerges (St Quentin la Tour),

Procurations : M. Lefrançois (Limbrassac) à M. Michau (Moulin-Neuf),

Votes : 21

Absents excusés : Mme De Bruyne (Régat), Mrs Carballido (Dun), Taurine (Le Peyrat), Soula (Tourtrol)

Etaient également présents :

Mme Estivill (Suppléante de Malegoude), M. Sourrouille (Suppléant de Belloc), Servant (Maire de Cazals des Bayles)
M. Barbe (Maire d'Esclagne)
Mme Alliey (DGS) et M. Authié (Animateur Développement).

Le lundi 25 septembre 2012 à 20 heures 30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Michau.

Approbation compte rendu

Le procès verbal de la séance du 25 juin 2012 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 21

1. Adhésion des communes de La Bastide de Bousignac et de La Bastide sur l'Hers

M. le Président fait part à l'assemblée, qu'à la suite de la réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) du 22 juin dernier, M. le Préfet de l'Ariège a transmis un projet d'extension du périmètre de la Communauté de Communes par l'adhésion de La Bastide de Bousignac et de La Bastide sur l'Hers.

Il rappelle les différentes décisions prises par la CDCI, la Communauté de communes et les communes concernées sur ces questions d'élargissement de périmètre.

Le conseil après avoir délibéré :

- ⊙ accepte l'élargissement de périmètre proposé par M. le Préfet par l'intégration des communes de La Bastide sur l'Hers et La Bastide de Bousignac
- ⊙ précise que la Communauté de Communes n'a accueilli jusqu'à ce jour seulement des communes volontaires et ne souhaite pas dans cette démarche forcer les communes proposées pour cette extension de périmètre par M. le Préfet

- Ⓜ demande aux services de l'Etat une étude complète (fiscalité, dotations, organisation et compétences déléguées) sur l'extension de périmètre.

Pour : 21

2. OCUR

2.1- Subventions OCUR pour les projets communaux d'équipement

M. le Président rappelle que dans le cadre de l'Opération Collective Rurale et Urbaine (OCUR), les projets publics bénéficient d'un soutien financier des partenaires. Ces aides, comme celles destinées aux porteurs de projets privés, transitent par la Communauté de Communes.

Il propose de se prononcer sur le reversement des aides aux communes concernées par les projets de la première tranche.

Mirepoix :

Embellissement et fleurissement

Total des dépenses réalisées 16 907 €

Subventions à reverser à la commune sous réserve de l'éligibilité des dépenses réalisées :

FISAC 30% : 5 072 € ; Région 30 % : 5 072 € ; Département 20 %: 3381 €

Léran :

Signalétique :

Mâts et pose pris en charge par la Communauté de Communes : 4 853, 04 € HT

Panneaux : 6 051,80 € HT

Subventions sur les panneaux à reverser à la commune sous réserve de l'éligibilité des dépenses réalisées :

FISAC 5 % : 302,59 € ; Région 30 % : 1 815,54 € ; Département 20 %: 1 210,36 €

Camon :

Signalétique :

Mâts et pose pris en charge par la Communauté de Communes : 3 391, 99 € HT

Panneaux et démontage de l'ancienne signalétique : 4 468, 92 € HT

Subventions sur les panneaux à reverser à la commune sous réserve de l'éligibilité des dépenses réalisées :

FISAC 5 % : 223,45 € ; Région 30 % : 1 340,68 € ; Département 20 %: 893,78 €

Le Conseil décide que les subventions perçues des partenaires de l'OCUR seront reversées aux communes sur les bases de calculs ci-dessus, dès encaissement par la Communauté de Communes des dites sommes.

Pour : 21

2.2- Annulation de la délibération modifiant le phase 2 de l'OCUR

M. le Président rappelle que lors du Conseil du 25 juin 2012, il a été décidé de modifier certaines actions et montants de travaux subventionnables prévus en tranche 2 de l'OCUR au vu des dossiers en cours de préparation.

Le dossier de cette deuxième tranche ayant été déposé dès avril 2011 auprès des financeurs, le Conseil Régional et le Conseil Général se sont déjà prononcés sur le dossier initial. La reconfiguration de la maquette financière remettait en cause l'étude déjà effectuée par ces deux partenaires. Malgré les délais annoncés pour l'instruction par les services de l'Etat, il est préférable

de ne pas modifier les montants initiaux.

Le Conseil décide d'annuler la délibération n°2012/036 du 25 juin 2012.

Pour : 21

3. Subvention à l'Association EISE

M. le Président informe le Conseil que le Conseil d'Administration de l'Espace d'Initiatives Sociales et Economiques a déposé une demande de subvention qui a été étudiée en Bureau.

Il précise que cette association porte, par convention avec le Conseil Général de l'Ariège, le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) destiné à l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Pour l'année 2011, le Conseil Général a diminué le montant de la subvention allouée pour le fonctionnement de ce service de plus de 14 000 €. Les résultats d'exploitation de l'association pour cet exercice ont fait apparaître un déficit de 11 700 €.

L'association réorganise les missions des conseillers de ce service afin qu'un mi-temps, soit dégagé pour l'animation du Centre Social et bénéficie du soutien financier de la CAF en 2013. Toutefois une aide de 14 000 € serait nécessaire à l'équilibre budgétaire de l'Association en 2012.

Le Conseil décide d'allouer une subvention d'un montant de 14 000 € à l'EISE pour l'année 2012.

Pour : 20

4. Convention pour étude d'animation de la voie verte

M. Le président informe l'assemblée qu'après réflexion commune des 3 intercommunalités concernées par l'itinéraire de la voie verte Mirepoix-Lavelanet, la Communauté de Communes du Chalabrais propose un accompagnement ADEPFO visant à mobiliser les prestataires touristiques pour l'animation de cette voie. Une convention de participation financière à cet accompagnement est proposée à la Communauté de communes du Pays de Mirepoix. Le montant de cette participation s'élève à 500 € maximum par Communauté de Communes.

Le Conseil décide de conventionner avec les Communautés de Communes du Chalabrais et du Pays d'Olmes à cette fin.

Pour : 21

M. le Président rappelle à l'assemblée les démarches entreprises auprès du Conseil Général de l'Ariège pour la reprise de la voie verte, tant pour les investissements que pour l'entretien et informe des dernières relances effectuées.

5. Demande de subvention Journées de l'environnement

M. Le président informe le Conseil que les journées de l'environnement et de l'éco-construction qui se sont déroulées du 29 mai au 2 juin 2012 pourraient bénéficier d'une aide financière du Département et de la Région. Pour cela une délibération est demandée par les co-financeurs pour compléter les dossiers de demande de subvention déposés.

Le Conseil décide de solliciter la participation de ces partenaires selon le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
		Conseil Régional	1 000 €
Communication	1 875 €	Conseil Général	1 000 €
Animation	2 978 €	Chambre des Métiers	2 200 €
Organisation générale	3 910 €	Communauté de Communes	4 563 €
TOTAL	8 763 €	TOTAL	8 763 €

Pour : 21

M. le Président et Mme Verdier Vice-Présidente à l'Environnement, présentent la réflexion en cours sur l'avenir de cette manifestation. Ils soulignent la qualité des animations et des relations tissées lors des différents événements mais déplorent le peu de fréquentation lors du salon qui sollicite une très forte mobilisation des services intercommunaux et des élus. Un comité de pilotage réfléchi sur les suites qui pourraient être données à cet événement.

6. Signalétique PAH, tranche complémentaire

M. le Président rappelle qu'en partenariat avec le Pays d'Art et d'Histoire (PAH), une opération de mise en place de panneaux de signalétique patrimoniale a été lancée. Celle-ci va s'achever très prochainement. Les 22 Communes de la Communauté de Communes seront alors dotées d'au moins un panneau.

Trois nouvelles communes devraient rejoindre la Communauté de Communes, dont certaines ne sont pas dotées de panneaux d'interprétation de leur patrimoine. D'autre part, il semble intéressant de placer un certain nombre de tables d'orientation dans les lieux fréquentés offrant un panorama particulier. Ce projet en continuité du précédent pourrait bénéficier de financements à hauteur de 80 %.

La Communauté de Communes du Pays d'Olmes est également engagée dans ce projet de Pays. Une maîtrise d'ouvrage globale, portée par la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix, a été sollicitée. Une convention permettrait la participation de la CCPO à hauteur du coût résiduel du projet pour leur territoire.

Le Conseil décide de déposer une demande de subvention pour la réalisation de ce projet à l'échelle du Pays des Pyrénées Cathares et de conventionner avec la Communauté de Communes du Pays d'Olmes pour les communes de son territoire, ainsi que la commune de Montségur si celle-ci n'était pas intégrée à la CCPO, selon le plan de financement ci-après.

Budget total			
Projet tables d'interprétation/orientation et panneaux signalétique			
Pays d'art et d'histoire Pyrénées Cathares			
En euros, hors taxes			
DEPENSES		RESSOURCES	
CCPM		<i>Conseil régional</i>	10 475,6 €
7 tables	37 489 €	<i>Conseil général</i>	10 475,6 €
5 panneaux	9 951 €	<i>Etat</i>	10 475,6 €
CCPO		<i>Leader</i>	24 443,0 €
2 tables	11 299 €	<i>Autofinancement</i>	13 967,4 €
2 panneaux	5 497 €	<i>Dont CCPM</i>	9 488 €
Montségur		<i>CCPO</i>	3 359 €
1 table	5 601 €	<i>Montségur</i>	1 120 €
TOTAL	69 837,0 €	TOTAL	69 837,0 €

Pour : 21

7. Plan de financement de la Maison de Santé

M. le Président informe l'assemblée que le projet de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) avance. Le Permis de Construire a été accordé et l'acquisition des terrains est en cours.

Ce projet bénéficie d'un financement européen dans le cadre du FEADER. Depuis le dépôt du dossier en février 2012, le plan de financement a été ajusté. Il est nécessaire pour la finalisation du dossier FEADER au niveau régional, de produire le plan de financement réajusté.

Le Conseil approuve le plan de financement suivant :

Projet immobilier		Conseil Régional	112 000 €
Construction bâtiment	1 917 647 €	Etat et Europe	
Travaux	1 672 500 €	FNADT 2011	100 000 €
MOE	159 725 €	DETR 2012	250 000 €
Branchements réseaux	30 000 €	FEADER	200 000 €
Contrôle technique	9 922 €	DETR 2013	100 000 €
SPS, études de sols, géomètre,	8 000 €		
Dommage ouvrage	35 000 €	Total aides	762 000 €
Annonces insertions publicité	2 500 €		
Terrain	149 700 €	autofinancement	1 305 347 €
TOTAL HT	2 067 347 €	TOTAL	2 067 347 €

Pour : 21

8. Participation à l'assurance de maintien de salaire des agents

M. le Président rappelle que dans le cadre de l'action sociale, par délibération du 31 mars 2009, modifiée le 14 décembre 2010, il a été décidé une prise en charge par la Communauté de 25 % du taux global de cotisation de l'assurance de maintien de salaire des agents titulaires (soit 0,47 % sur le taux total de 1,86 %). Afin de se conformer aux nouvelles dispositions réglementaires concernant l'action sociale des collectivités, il convient de modifier les modalités de participation votées. La participation est aujourd'hui calculée en % appliqué au taux de cotisation et varie donc en fonction du salaire des agents.

Après étude en lien avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et à budget constant, le Conseil propose une participation forfaitaire de 7,19 € par mois et par agent.

Cette proposition sera présentée au Comité Technique avant mise en application.

Pour : 21

9. Tarif pour la participation à la journée d'éducation à l'environnement des ALSH

M. le Président informe le Conseil que les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) de Lérans et Mirepoix organisent une journée sur le thème de l'Education à l'Environnement le 31 octobre 2012 à Lérans. Cette journée est destinée aux ALSH du Pays Pyrénées Cathares. Elle est ouverte à 120 enfants de 5 à 11 ans qui fréquentent ces ALSH.

Le Conseil décide qu'une participation à la journée soit demandée aux centres de loisirs de Lavelanet, de Laroque d'Olmes, de Villeneuve d'Olmes et du SIVOM du Douctouyre à hauteur de

4,00 € par enfant.

Pour : 21

10. Tarifs point lecture de Lérans

M. le Président rappelle qu'à la suite des travaux engagés par la commune pour l'aménagement des locaux, le point lecture de Lérans va ouvrir ses portes en novembre. Cette nouvelle bibliothèque va pouvoir accueillir le public dans un espace plus grand et totalement rénové. Les services vont donc se développer. Les utilisateurs pourront avoir accès à l'ensemble des collections du réseau, dont les CD et DVD. Tout abonné au réseau de lecture pourra fréquenter indifféremment l'équipement de Lérans et de Mirepoix.

Lors du comité de pilotage du réseau, le Conseil Général avec qui la Communauté de Communes a conventionné, a demandé la mise en oeuvre d'une carte unique pour tous les lecteurs fréquentant les bibliothèques du territoire.

Le Conseil décide d'appliquer les tarifs votés pour la médiathèque-centre du réseau, à la bibliothèque de Lérans selon les modalités suivantes :

Inscription lecture (5 livres et 3 revues par période)

Habitants Communauté de Communes et Communes sous convention : 3 € par an

Habitants hors Communauté de Communes : 6 € par an

Inscription multimédia (5 livres, 3 revues, 2 CD audio, 1 DVD et 1 vidéo)

Habitants Communauté de Communes et Communes sous convention : 15 € par an

Habitants hors Communauté de Communes : 25 € par an

Gratuité des inscriptions pour les jeunes de moins de 25ans (5 livres, 3 revues, 1 CD audio, 1 DVD et 1 vidéo)

Pour : 21

11. Modifications des Régies secteur enfance jeunesse et lecture publique

11.1 - Régie du point lecture de Lérans

M. le Président informe l'assemblée que pour l'encaissement des adhésions au réseau de lecture intercommunal, il convient de créer une sous régie située à la bibliothèque de Lérans. Cette sous régie serait rattachée à la régie de recettes de la médiathèque centre et serait gérée par un sous régisseur et des mandataires si nécessaire.

Le Conseil décide la création de cette sous régie pour le réseau de lecture intercommunal.

11.2 – Régie de recettes de l'ALSH de Mirepoix

M. le Président informe qu'à la suite des changements de tarification de l'ALSH de Mirepoix, il est nécessaire, pour la régie de recettes, de modifier les modalités relatives à l'encaissement et la preuve du paiement qui se fera dorénavant par journal à souche et non par ticket.

Le Conseil décide de modifier la régie de recettes concernée pour inclure ces nouvelles dispositions.

12. Décision modificative au budget général

M. le Président rappelle que par délibération prise le 25 juin dernier, il a été décidé des modifications budgétaires pour permettre entre autre :

- ⌚ d'intégrer les amortissements des subventions versées et encaissées pour des biens amortissables
- ⌚ de régulariser les écritures comptables passées entre 1998 et 2005 pour des opérations pour comptes de tiers : études de zonage d'assainissement, études de préconisation pour l'embellissement des villages et restauration des fresques de Mazerette.

Il précise qu'il est nécessaire pour ces deux points de préciser expressément les chapitres d'imputation des écritures d'ordre budgétaire.

Le Conseil décide d'apporter les précisions nécessaires par une décision modificative complémentaire.

13. Questions diverses

Selon les disposition de l'article L 5211-10 du CGCT,

M. le Président informe le Conseil de Communauté des décisions prises par délégation.

Objet	Référence de la décision
Remplacement portes à la Médiathèque suite à effraction pour 6000,92 € Sté Alu Mirepoix	N° 30/08
Achats bacs OM pour 6 518, 20 € Sté Tucom Bernard Sarl	N° 30/08

Fin de séance à 21 h 45